

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 17-01620 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : SNMI
Z.A des Ronzières
5 chemin des vieilles vignes
69530 BRIGNAIS
FRANCE

REFERENCE(S) COMMERCIALE(S) : THERMIPAN – ECOBLOC Aluminium

DESCRIPTION SOMMAIRE : Panneaux sandwich avec parement aluminium laqué et âme XPS
jaune ou bleue collés avec colle polyuréthane HOTMELT
Masse surfacique mesurée: environ de 4.8 kg/m² à 5.9 kg/m²
Epaisseur mesurée : environ 19 à 52 mm
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : N° 17-01620_{E1-V1} du 19 juillet 2017

NATURE DES ESSAIS : Essai par rayonnement

CLASSEMENT : **M 1**

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE des
Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

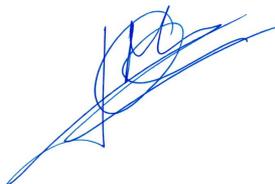
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 19 juillet 2017

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON



ACCREDITATION
N° 1-0101
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE